

4334

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS  
DE LUTTE CONTRE LA  
SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

CILSS

ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

OCDE

## CLUB DU SAHEL

SAHEL D(83) 210



DIFFUSION GENERALE

## BILAN-PROGRAMME DU SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES AU SAHEL

### SITUATION EN GAMBIE



MARCEL DANEAU  
Novembre 1983

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS  
DE LUTTE CONTRE LA  
SÉCHERESSE DANS LE SAHEL  
CILSS

ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUES

OCDE

CLUB DU SAHEL

SAHEL D(83) 210



DIFFUSION GENERALE

BILAN-PROGRAMME  
DU SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES  
AU SAHEL

SITUATION EN GAMBIE

Agrovet Inc.  
628, rue Jacques-Cartier,  
Boucherville, Québec,  
CANADA - J4B 5L7  
Tél.: (514) 655-6559  
Télex 05-25134 MTL

MARCEL DANEAU

Novembre 1983

Copyright OCDE, 1984  
19063

Le présent document a été préparé par Agrovet Inc. en vertu d'un contrat avec l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).

L'étude est coordonnée par les secrétariats du Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et du Club du Sahel (OCDE, Paris).

Les idées exprimées et les faits exposés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Ils ne représentent pas nécessairement les vues du CILSS, d'Agrovet, du Club du Sahel ou des autorités nationales.

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>INTRODUCTION</b>	1
1. DEMANDE DES PRODUITS DE LA PÊCHE	3
1.1 Demande intérieure	3
1.2 Demande extérieure	4
1.3 Valeur des produits de la pêche	6
2. EXPLOITATION DE LA RESSOURCE: LES FACTEURS DE PRODUCTION	7
2.1 Les pêcheurs artisanaux	7
2.1.1 Les centres de pêches artisanaux	8
2.1.2 Les variations saisonnières des débarquements artisanaux	9
2.2 La flotte artisanale	10
2.3 La pêche industrielle	12
2.3.1 Les entreprises industrielles de pêche	12
2.3.2 La flotte industrielle	13
3. LA COMMERCIALISATION DE LA RESSOURCE	14
4. LA GESTION DE LA RESSOURCE ET DES PÊCHES	15
5. LES PROGRAMMES EN MATIÈRE DE PÊCHE	18
5.1 Gestion de la ressource	18
5.1.1 La recherche	18
5.1.2 L'émission de permis de pêche	19
5.2 Les services de soutien à la production	20
5.2.1 La formation des pêcheurs	20
5.2.2 Le crédit maritime	21
5.2.3 La commercialisation	23

TABLE DES MATIÈRES  
(suite)

	PAGE
6. LES ORGANISMES RÉGIONAUX . . . . .	25
7. BILAN DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT . . . . .	26
7.1    Projets de développement dits de première génération . . . . .	26
7.1.1    Le projet de pré-investissement et d'assistance pour le développement de la pêche . . . . .	26
7.1.2    Les projets de développement des pêches continentales . . . . .	26
7.2    Les projets actuels de développement nationaux . . . . .	27
7.2.1    Artisanal Fisheries Development Project . . . . .	27
7.2.2    Projet du Japon . . . . .	29
7.3    Les projets futurs de développement nationaux . . . . .	30
7.3.1    Projets de pêche industrielle . . . . .	30
7.3.2    Projet de développement de l'ostréiculture . . . . .	31
7.3.3    Projet de développement de pisciculture . . . . .	32
7.3.4    Autres projets dans les pêches maritimes susceptibles d'être retenus . . . . .	33
8. CONCLUSION . . . . .	34
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	36

## BILAN-PROGRAMME DES PÊCHES MARITIMES

### GAMBIE

#### INTRODUCTION

En mai 1980, le bilan des projets de pêche de première génération du C.I.L.S.S. en République de Gambie fut complété et remis aux intéressés (1). Il n'est donc pas de notre intention de refaire un travail déjà fait et qui, dans l'ensemble, est toujours d'actualité. Toutefois, certains changements importants ont eu lieu au cours des deux dernières années parmi lesquels il faut souligner le nouveau plan quinquennal de développement économique et social 1981/1982-1985/1986, le passage du Département des Pêches du ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles à celui du Ministère des Eaux et de l'Environnement (Ministry of Water Ressources and Environment), la réalisation partielle de certains projets, la perspective de nouveaux projets, et, finalement, l'évolution quantitative de certaines données de base: nombre de pêcheurs, quantité et valeur des débarquements, importance de la flotte artisanale et industrielle, importations et exportations des produits de la pêche, etc. Il sera donc fait état, de façon succincte, des changements qui se sont produits dans les pêches maritimes de la Gambie et ce dans un effort de mise à jour du bilan des projets publié en 1980.

Le secteur de la pêche contribue à la production nationale brute dans une proportion d'environ 7 pourcent. La pêche maritime présente un potentiel annuel d'exploitation important qui est évalué à 15,000 tonnes métriques pour les espèces démersales et à environ 60,000 tonnes métriques pour les espèces pélagiques cotières. Pour sa part, la pêche continentale présente un potentiel annuel d'exploitation d'environ 5,000 tonnes métriques (2). Il est important de noter que la distinction entre pêche maritime et pêche continentale n'est pas toujours très claire sachant que la marée se fait sentir dans le fleuve Gambie jusqu'à 500 kilomètres de son embouchure et que les eaux salées ou saumâtres se retrouvent à près de 250 kilomètres de l'embouchure.

---

(1) Bilan des Projets de Pêche de Première génération du C.I.L.S.S. en République du Gambie, Club des Amis du Sahel, Sahel D (80) 94, mai 1980, 55 p.

(2) Bilan des projets, op. cit. p. 5 à 11.

La pêche est une source importante de protéines animales. En effet, sur les 33,5 kilogrammes de protéines animales consommées en moyenne par habitant et par an, 21,5 kilos proviennent de la pêche. Bien sur, cette consommation varie selon les régions. L'apport de la pêche est plus important dans les régions côtières (50 kg/hab/an) que dans les zones intérieures du pays (15kg/hab/an).

Notons enfin que la distinction entre les pêches gambiennes et les pêches sénégalaises n'est pas facile à faire car les pêches de ces deux pays sont intimement liées. D'une part, les ressources halieutiques sont communes aux deux pays car les stocks sont les mêmes et, d'autre part, les pêcheurs sénégalais artisanaux pêchent activement dans les zones côtières gambiennes.

## 1. DEMANDE DES PRODUITS DE LA PÊCHE

### 1.1 Demande intérieure

De nombreuses estimations ont été faites sur la consommation des produits de la pêche en Gambie. Bien sûr, cette consommation peut être influencée par de nombreux facteurs dont, à court terme, les prix des produits de la pêche et les prix des produits substituts et, à plus long terme, les revenus et la croissance démographique. L'éloignement des lieux de pêche peut aussi avoir des incidences considérables sur la consommation. Aussi, les prix varient-ils non seulement dans le temps et dans l'espace pour un même produit mais ils varient selon les produits. Les espèces pélagiques côtières, tels la sardinelle et le maquereau, ont des prix bien inférieurs aux espèces pélagiques océaniques (thon) ou espèces démersales (sole). Par exemple, entre la sardinelle et le thon, le rapport des prix calculé en francs c.f.a. Dakar est de l'ordre de 1 à 14, en moyenne, et entre la sardinelle et les poissons démersaux, de 1 à 8, de 1977 à 1980 (1). L'écart entre les prix des produits de la pêche consommés localement surtout, le bonga entre autres, et les prix des viandes dont le boeuf et le mouton, sont nettement à l'avantage de ce produit de la pêche. Il varie de 1 à 5 entre le bonga et le filet de boeuf et de 1 à 6 entre le bonga et le mouton (2).

Quant à la consommation per capita, elle semblerait relativement stable à environ 22 kilogrammes (3). A priori, à long terme, il semblerait que la croissance démographique beaucoup plus qu'une augmentation de la consommation per capita sera un élément déterminant de la demande intérieure totale. A cet égard, connaissant l'évolution de la population gambienne (4), il est possible d'évaluer la consommation nationale.

- 
- (1) Janold R.M., G.V. Everett: "Some observations in formulation of alternative strategies for development of marine fisheries, C.E.C.A.F./Tech/81/38, décembre 1981, p. 8.
  - (2) Bilan, op. cit., p. 21.
  - (3) Bilan, op. cit., p. 24 et The Fishery of Gambia, Club des Amis du Sahel, C.I.L.S.S./O.C.D.E./Pêche/76/Inf. 6, 1976, p. 8.
  - (4) La démographie des pays du Sahel, Situation actuelle et perspectives, C.I.L.S.S., Sahel D (80) 100, septembre 1980.

TABLEAU 1

Population de la Gambie et consommation nationale  
de produits de la pêche, 1980 - 2000

	Population	Consommation
1980	591,700	13,000
1985	679,700	14,950
1990	780,300	17,165
1995	897,000	19,735
2000	1 033,900	22,745

Source: La démographie des pays du Sahel, Situation actuelle et perspectives, C.I.L.S.S., Sahel D (80) 100, septembre 1980.

La consommation intérieure totale de la Gambie, d'environ 13 000 tonnes qu'elle serait en 1980, passerait à un peu plus de 17 000 tonnes en 1990 et à près de 23 000 tonnes en l'an 2000. Il est bien possible toutefois qu'une plus grande disponibilité de poissons dans les zones intérieures du pays fasse croître la consommation per capita. Si tel était le cas, la consommation de la nation pourrait être légèrement supérieure à celle évaluée au Tableau 1.

## 1.2 Demande extérieure

La Gambie a une production actuelle et potentielle qui excède de beaucoup la consommation nationale. Toutefois une évaluation exacte du potentiel de production est relativement aléatoire du fait de la nature migratoire des espèces qui fréquentent un plateau continental de faible dimension (5 000 kilomètres carrés). En effet, la production gambienne se situe dans le contexte atlantique africain et toute estimation nationale ou régionale de production ne peut être faite qu'avec prudence. Le Comité pour les Pêches dans l'Atlantique Centre-Est (C.O.P.A.C.E.) estime le potentiel de production des eaux maritimes gambiennes à 75 000 tonnes métriques. La production actuelle moyenne se situe autour de 26 000 tonnes métriques au cours des dernières années.

TABLEAU 2

Production des pêches maritimes de la Gambie  
1976 - 1981 (1)

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Production artisanale	16,8	14,1	20,3	12,0	13,0	14,0
Production industrielle	<u>11,1</u>	<u>12,9</u>	<u>17,5</u>	<u>13,3</u>	<u>14,3</u>	<u>12,0</u>
TOTAL	27,9	27,0	37,8	25,3	27,3	26,0

(1) En milliers de tonnes métriques.

Source: Five Year Plan for Economic and Social Development 1981/82-1985/86,  
Government of the Gambia, 1983 p. 163.

La production artisanale (14 000 tonnes métriques) représente 50 pourcent des prises en moyenne et elle excède légèrement la consommation intérieure (13 000 tonnes métriques en 1980). La pêche artisanale est d'ailleurs la principale source d'approvisionnement de la demande intérieure. Notons que la production continentale qui provient du fleuve Gambie atteignait les 1 423 tonnes métriques en 1981. Quant à la production industrielle, elle trouve son débouché sur les marchés extérieurs. La Gambie exporte principalement de la crevette vers l'Europe et de la sardinelle congelée vers le Ghana. En ce qui concerne les importations de produits de la pêche par la Gambie, en provenance du Sénégal uniquement, les quantités sont faibles et estimées à quelque 300 tonnes métriques. Si le bilan est fait des quantités produites exportées, importées et consommées nationalement, on obtient les résultats suivants pour 1980:

Production maritime	27 300	tonnes métriques
Production continentale	1 400	tonnes métriques
Importations	<u>300</u>	tonnes métriques
Disponibilités totales	29 000	tonnes métriques
Consommation intérieure	13 000	tonnes métriques
Exportations	16 000	tonnes métriques

Il faut noter que si la consommation intérieure augmente à long terme en suivant le rythme de la croissance démographique et si la production des espèces pélagiques n'atteint pas au moins 50 pourcent du potentiel de production en l'an 2000, soit 32 500 tonnes métriques, les exportations de ces espèces devront diminuer pour satisfaire les besoins nationaux. Théoriquement, seul les poissons démersaux et les crevettes, de forte valeur commerciale, pourraient trouver preneurs sur les marchés extérieurs.

### 1.3 Valeur des produits de la pêche

Le calcul de la valeur des produits de la pêche maritime n'est pas chose facile à faire. En 1981, les débarquements de crevettes totalisent près de 275 tonnes; des 26 000 tonnes de poissons capturés, environ les deux-tiers étaient composés de poissons pélagiques et l'autre tiers de poissons démersaux, soit 17 310 et 8 200 tonnes respectivement. Le prix moyen mondial de la crevette s'établissait à 5 000 dollars U.S. la tonne en 1980, les prix de gros des poissons démersaux et pélagiques étaient de 450 dollars U.S. et de 100 dollars U.S. la tonne, en moyenne à Dakar, cette même année. En appliquant ces prix à ces quantités, la valeur de la production gambienne serait de l'ordre de 7,0 millions de dollars U.S. Ceci n'implique pas toutefois que la totalité de cette valeur revient à la Gambie car une certaine partie de cette valeur doit être allouée à la flotte industrielle étrangère dont les captures ne touchent pas la Gambie. De fait, on estime la valeur de la production proprement gambienne et mise à terre à près de 4,0 millions de dollars U.S. en 1980 (1). Tout de même, les exportations deviennent une source importante de devises étrangères pour la Gambie. Entre 1976 et 1980, la valeur des produits de la pêche exportés passe de 2,6 millions dalasis (1,0 million de dollars U.S.) à 6,6 millions dalasis (2,6 millions de dollars U.S.).

---

(1) Everett G.V. et all.: "Les tendances récentes des pêches du C.O.P.A.C.E.2, C.O.P.A.C.E./tech/82/42, juillet 1982.

## 2. EXPLOITATION DE LA RESSOURCE: LES FACTEURS DE PRODUCTION

### 2.1 Les pêcheurs artisanaux

Le nombre de pêcheurs artisanaux oeuvrant dans les eaux gambiennes a augmenté considérablement de 1976 à 1981, passant de 1 500 à 2 580, soit une augmentation de 172 pourcent. Tous ces pêcheurs ne sont pas gambiens toutefois, des 2 580 pêcheurs dénombrés en 1981, 1 054 étaient gambiens, et 1 526 venaient des pays adjacents, du Sénégal surtout. Si on étudie la composition de la population de pêcheurs gambiens uniquement, on s'aperçoit que 24 pourcent pratiquent la pêche à temps partiel et que plus de 53 pourcent poursuivent cette pêche dans le fleuve Gambie.

TABLEAU 3

#### Pêcheurs artisanaux de la Gambie 1981

	431	59	490
Maritime	431	59	490
Estuaire inférieur	240	142	382
Estuaire supérieur	<u>128</u>	<u>54</u>	<u>182</u>
<b>TOTAL</b>	<b>799</b>	<b>255</b>	<b>1,054</b>

Source: Yearbook of Fisheries Statistics, Ministry of Water Ressources and Environment, Fisheries Department, The Gambia, 1981.

Les pêches intérieures ou continentales occupent donc une place importante en terme d'emploi à la pêche et, à ce titre, reçoivent une attention toute spéciale des autorités gambiennes mais elle est aussi perçue comme source potentielle de protéines pour les populations de l'intérieur. De là, l'importance accordée au développement de la pêche artisanale et plus particulièrement de la pisciculture par le Département des pêches de la Gambie. Il faut rappeler qu'en terme de volume de production, la pêche de l'estuaire ne contribuait que 11 pourcent des prises artisanales totales en 1981. Sa part fut plus importante dans le passé. En 1978, par exemple, la pêche continentale atteignait 22 pourcent des prises artisanales totales.

Comme nous l'avons signalé précédemment, il n'est pas facile de faire la distinction entre la pêche maritime (eaux salées) et la pêche continentale (eaux douces). La pêche continentale se pratique dans l'estuaire supérieur du fleuve Gambie mais aussi dans l'estuaire inférieur et dans les affluents du Gambie. Il faudrait mieux parler de pêche maritime et de pêche fluviale (1).

### 2.1.1 Les centres de pêche artisanaux

Sur les côtes maritimes, on dénombre onze points de débarquement de la flotte artisanale dont trois sont beaucoup plus importants que les autres: Gunjur, Brufut, Banjul. Ces trois points recevaient en 1981, près de 70 pourcent des captures maritimes.

TABLEAU 4

**Points de débarquement de la flotte artisanale  
maritime gambienne - 1981  
(en tonnes métriques)**

Points de débarquement	Quantités
Gunjur	2 673
Brufut	2 145
Banjul	2 857
Huit autres points	<u>3 380</u>
<b>TOTAL</b>	<b>11 055</b>

Source: Yearbook of Fisheries Statistics, 1981.

(1) Gambie, Bilan-programme du secteur de la pêche continentale, Sahel D (82) 184, Octobre 1982, p. 1.

En ce qui concerne la pêche continentale, on dénombre sept points de débarquement dont les plus importants se situent dans l'estuaire inférieur du fleuve Gambie (Salikeni, Kerewan, Tendaba). Dans l'estuaire supérieur, Kuntaur, Georgetown et Basang reçoivent le plus de captures.

#### 2.1.2 Les variations saisonnières des débarquements artisanaux

Les captures de la flotte artisanale gambienne se répartissent relativement bien tous les mois de l'année. Ce qui assure des approvisionnements à la population sans de trop grandes fluctuations mensuelles, ce qui assure aussi une relative stabilité des prix.

TABLEAU 5

Répartition des débarquements  
de la flotte artisanale maritime gambienne, 1981  
(en tonnes métriques)

Mois	Quantités
Janvier	995
Février	1 033
Mars	855
Avril	984
Mai	1 382
Juin	1 137
Juillet	763
Août	594
Septembre	1 080
Octobre	700
Novembre	904
Décembre	830
<b>TOTAL</b>	<b>11 055</b>

Source: Yearbook of Fisheries Statistics, 1981.

Seuls les mois d'été, juillet et août, et d'automne, octobre et novembre, sont caractérisés par des débarquements plus faibles. Une analyse des fluctuations sur plusieurs années permettrait de voir si c'est là un phénomène constant ou non.

## 2.2 La flotte artisanale

Le nombre de petites embarcations artisanales dépassait les 1 000 unités en 1981. De ce nombre, près de la moitié oeuvrait sur la côte, alors que l'autre moitié était utilisée à la pêche de l'estuaire du fleuve Gambie.

TABLEAU 6

Unités de la flotte artisanale de la Gambie,  
1981

	Avec moteur	Sans moteur	Total
Maritime	323	167	490
Estuaire inférieur	98	284	382
Estuaire supérieur	<u>1</u>	<u>171</u>	<u>172</u>
TOTAL	422	622	1 044

Source: Yearbook of Fisheries Statistics, 1981.

Le tableau 3 montre bien que la motorisation des pirogues était très avancée sur la côte, en 1981, alors qu'elle diminuait drastiquement au fur et à mesure que l'on pénétrait à l'intérieur du fleuve Gambie. En effet, sur la côte, 66 pourcent des embarcations sont munies de moteur, alors que dans l'estuaire ce pourcentage tombe à 21 pourcent. Nul doute que le besoin de motorisation est plus grand sur la façade océanique que dans les eaux du Gambie. Par ailleurs, il est intéressant de souligner que sur les 1 044 embarcations artisanales, 678 ou 65 pourcent appartenaient en propre aux pêcheurs. Ce pourcentage était plus faible sur la côte que dans l'estuaire,

référant sans doute l'apport plus important de capital nécessaire aux embarcations maritimes largement motorisées par rapport aux embarcations estuariennes qui le sont beaucoup moins.

TABLEAU 7

Propriété des embarcations artisanales  
gambiennes de pêche, 1981

	Pêcheurs propriétaires	Autres propriétaires	% de propriétaires
Maritime	279	211	57
Estuaire inférieur	291	91	76
Estuaire supérieur	<u>108</u>	<u>64</u>	<u>63</u>
<b>TOTAL</b>	<b>678</b>	<b>366</b>	<b>65</b>

Source: Yearbook of Fisheries Statistics, 1981.

En ce qui concerne les engins de pêche utilisés par la flotte artisanale, ce sont les filets maillants qui, en nombre, dominent tous les autres. Ils sont suivis de la senne tournante, de la palangre, de la ligne à main et de la nasse (castnet).

TABLEAU 8

Engins de pêche utilisés  
par la flotte artisanale en Gambie, 1981

	Filets maillants	Sennes tournantes	Palangres	Lignes à main	Nasses
Maritime	365	56	79	7	1
Estuaire inférieur	262	218	23	87	91
Estuaire supérieur	<u>130</u>	<u>6</u>	<u>60</u>	<u>37</u>	<u>44</u>
<b>TOTAL</b>	<b>757</b>	<b>280</b>	<b>162</b>	<b>131</b>	<b>136</b>

Source: Yearbook of Fisheries Statistics, 1981.

Les filets maillants sont davantage utilisés sur la façade océanique qu'ailleurs alors que la senne tournante trouve une plus grande utilisation dans l'estuaire inférieur. On trouve les nasses dans l'ensemble de l'estuaire.

Les pêcheurs sont généralement propriétaire de leurs engins de pêche, mais ceci est surtout vrai pour les pêcheurs du fleuve Gambie que pour les pêcheurs océaniques. Dans ce dernier cas, 40 pourcent des engins ne leur appartiennent pas alors que ce pourcentage tombe à 15 pourcent dans les estuaires inférieur et supérieur du Gambie.

## 2.3 La pêche industrielle

### 2.3.1 Les entreprises industrielles de pêche

Deux sociétés "Seagull Fisheries Limited" et "National Partnership Enterprise Limited" opèrent des entreprises de pêche en Gambie. La première à capital ghanéo-gambien, utilisant des navires et du personnel ghanéen, pêche, congèle et exporte surtout de la sardinelle. La deuxième, à capital gambien, a pris la relève de la Fish Marketing Corporation. Ces sociétés pourvoient à leur approvisionnement, tout en s'approvisionnant aussi auprès de la flotte artisanale. En 1977, le gouvernement gambien avait formé la Fish Marketing Corporation, qui devait être responsable de l'achat, de la congélation et de la commercialisation pour fins d'exportation du poisson et crustacés et qui devait pourvoir au développement de la distribution du poisson frais sur le marché intérieur. Dénormes difficultés financières forcèrent l'arrêt de ses opérations à la fin de 1979. C'est la National Partnership Enterprise qui se charge maintenant de l'achat, de la congélation et de la commercialisation du poisson et de la crevette pêchée dans le fleuve Gambie.

### 2.3.2 La flotte industrielle

Le nombre d'unités de la flotte industrielle de pêche a varié beaucoup au cours des dernières années.

En 1976, il y avait 26 unités de différents types et tonnages; en 1978, 14; en 1980, 12. De ces 12 unités, on dénombrait 6 senneurs, 5 chalutiers et 1 petit navire congélateur ayant leur port d'attache en Gambie (1). En plus, quatre chalutiers congélateurs, sous licences individuelles, étaient autorisés à opérer dans les eaux gambiennes et ils s'adonnent à la pêche aux poissons démersaux surtout (2). N'ayant pas de statistiques exactes sur leurs captures, il serait hasardeux de préciser le volume et la valeur de leur pêche.

---

(1) Yearbook of Fisheries Statistics, 1981.

(2) Five Year Plan, op. cit., p. 165.

### 3. LA COMMERCIALISATION DE LA RESSOURCE

De nombreuses publications font état des réseaux de distribution des produits de la pêche sur le marché intérieur gambien et des difficultés de pénétration de ces produits sur des marchés locaux loin des points de débarquement. On s'accorde à dire qu'un meilleur système routier, plus que toute autre action faciliterait la commercialisation, accompagné de moyens de conservation adéquats, tel l'usage de caisses isothermes, avec glace, facilement transportables par tout véhicule motorisé.

Quant aux nombreuses filières de commercialisation entre le pêcheur et le consommateur, compte tenu des faibles moyens de transport et de conservation dont elles disposent, elles seraient très efficaces. Que ce soit du pêcheur au consommateur; du pêcheur à la femme du pêcheur au consommateur; du pêcheur au grossiste, au détaillant, au consommateur, ou toute autre filière semblable, l'intérêt personnel ou l'appât du gain donne un système de commercialisation qui fonctionne relativement bien et qui est peu coûteux.

Le poisson frais est le produit préféré des consommateurs. Le bonga en particulier est l'objet d'une forte demande, de même que la sardinelle. Lors des débarquements, il peut arriver que l'offre de poisson frais excède de beaucoup la demande à un moment donné. Si tel est le cas, une partie des débarquements est dirigée vers la transformation du frais en salé-séché ou salé-fumé. Ces produits transformés trouvent preneurs sur le marché local mais aussi sur certains marchés africains voisins, tels le Sénégal et le Ghana. Malheureusement, on déplore souvent la pauvre qualité de ces produits fabriqués dans des conditions, sinon avec des outils, très élémentaires. On évalue de 40 pourcent à 70 pourcent les pertes de poids de ces produits causées par les insectes ou par de piètres manutentions (1) (2).

---

(1) Bilan des Projets, op. cit., pp. 18 à 2.

(2) Le "Artisanal Fisheries Development Project" dont il sera fait état plus loin, a pour objectif, entre autres, une amélioration ou le développement de facilités de commercialisation des produits salés et fumés.

#### 4. LA GESTION DE LA RESSOURCE ET DES PÊCHES

Le "Fisheries Act" voté en 1977 donne au gouvernement de la Gambie la responsabilité de la gestion de la ressource tant dans les eaux intérieures que dans les eaux de la zone économique des 200 milles. Cette loi oblige les bateaux de pêche à se munir d'une licence de pêche et elle détermine les coûts de ces licences, selon les catégories de bateaux. En 1981, le gouvernement gambien confiait au nouveau "Ministry of Water Resources and Environment" la responsabilité des pêches et il créait une Direction des pêches à l'intérieur de ce ministère.

Les objectifs qui lui furent confiés dans le deuxième plan de développement économique et social sont les suivants:

- 1) to effect a national long-term utilisation of marine and inland fisheries ressources,
- 2) to use local fish as a means of improving nutritional standards of the population,
- 3) consistent with the above, to increase employment and net foreign exchange earnings in the sector,
- 4) to expand the participation of private Gambian entrepreneurs in the fishing industry."

Ces objectifs rejoignent les objectifs du Premier plan. Ils ne précisent plus toutefois un pourcentage annuel d'augmentation des captures, qui avait été établi à 10 pourcent dans le Premier plan et qui n'a pu être réalisé; d'autre part, ils précisent que le secteur privé a un rôle important à remplir dans l'industrie de la pêche. Ceci nous semble un changement d'orientation par rapport à la période quinquennale précédente pendant laquelle l'Etat semblait vouloir confier à des sociétés gouvernementales, telle la Fish Marketing Corporation, un rôle déterminant sinon unique dans l'industrie gambienne des pêches.

Faut-il souligner aussi que certains de ces objectifs sont conflictuels et que l'État gambien devra faire un choix entre eux. Par exemple, une amélioration du niveau nutritif de la population pourra se traduire par une diminution des exportations et des rentrées de devises étrangères; une augmentation de l'emploi au niveau de l'exploitation de la ressource pourra réduire la rente ou les revenus moyens de ceux qui l'utilisent. Il est bon de signaler que l'évolution de la population gambienne d'ici l'an 2000 sera un facteur déterminant dans le choix des objectifs prioritaires de l'État.

Pour rejoindre ces objectifs, l'État gambien s'est donné comme stratégie:

- "1) to expand extension efforts and appropriate extension facilities to improve techniques and productivity among artisanal fishermen,
- 2) to establish a viable national industrial fisheries subsector,
- 3) to protect the Gambien territorial waters to allow full exploitation by Gambian vessels,
- 4) to provide improved marketing, storage, handling and processing facilities for the artisanal subsector and to encourage the regular sale of fish in rural areas,
- 5) to make credit available to both Gambian artisanal fishermen and private entrepreneurs,
- 6) to develop fish farming as a means of increasing production and consumption in upcountry areas,
- 7) to undertake further basic research on the fisheries ressources and detailed surveys to establish sustainable yields,
- 8) to promote, as far as possible, regional cooperation in fisheries,
- 9) to strengthen the operational capacity of the Department of Fisheries in terms of basic infrastructure and Manpower development." (1)

---

(1) Five Year Plan, op, cit. pp. 165-166.

Avec une telle stratégie, la Gambie semble privilégier le secteur artisanal de la pêche, en lui accordant des attentions particulières dans ses activités de formation populaire, dans la mise en marché des produits de la pêche artisanale à l'intérieur du pays et dans le développement du crédit maritime aux pêcheurs artisanaux. La pisciculture en étangs par des artisans peut être incluse dans la stratégie de développement de la petite pêche.

Quant à la pêche industrielle, la Gambie lui demande d'être "viable", c'est-à-dire de s'assurer une rentabilité propre. Là, les risques "d'inviabilité" sont très élevés à moins qu'ils ne soient assumés ou garantis totalement par l'État gambien. Il y a peu de flotte industrielle de par le monde qui ne soit subventionnée lors de sa construction ou dans ses opérations, même dans les pays fortement industrialisés et riches en ressources halieutiques. L'utilisation d'une nouvelle technologie, la formation des équipages, une connaissance parfaite de la ressource sont des éléments qui, entre autres, s'ils ne sont pas parfaitement maîtrisés, peuvent faire croître les risques de façon démesurée. Dans cette perspective, tout développement de la pêche industrielle en Gambie devrait toujours faire l'objet d'une analyse financière économique très poussée afin que l'État puisse en mesurer tous les effets au niveau de sa propre programmation budgétaire. En possession des données pertinentes, l'État pourra ainsi faire des choix en toute connaissance de cause.

Quant à la protection des eaux territoriales gambiennes, elle aurait sans doute intérêt à s'insérer, pour en accroître l'efficacité, dans un système de protection régional, qui pourrait regrouper les pays limitrophes. Une coopération régionale en cette matière tout comme celle de l'utilisation commune des ressources, pourrait probablement permettre la réalisation d'économies importantes par les pays concernés. Des moyens de contrôle unifiés et une allocation de quotas par pays dans le sens d'une plus grande équité plutôt que dans le sens d'une concurrence désastreuse intrarégionale pourraient être deux orientations fondamentales de la stratégie gambienne.

## 5. LES PROGRAMMES EN MATIÈRE DE PÊCHE

Les programmes gambiens dans le secteur des pêches maritimes peuvent être regroupés sous deux vocables: gestion de la ressource et services de soutien à la production.

### 5.1 Gestion de la ressource

#### 5.1.1 La recherche

Une gestion rationnelle de la ressource ne peut se faire sans recherche ou sans une connaissance adéquate de la ressource. L'un des objectifs de la recherche est justement de favoriser le développement des connaissances nécessaires à une saine conservation des ressources. Par conservation, il faut entendre une utilisation des ressources qui permette de maximiser le bien-être des populations qui les utilisent ou qui en bénéficient, dans le temps et dans l'espace. La conservation est d'une nécessité première en milieu marin si on veut éviter la surexploitation ainsi que les coûts socio-économiques qui en découlent pour les pêcheurs et les autres segments de l'industrie de la pêche. A cet égard, et à plus ou moins long terme, il est probable que l'Etat gambien devra élaborer des normes précises quant aux modalités d'exploitation des ressources et quant aux quantités des diverses espèces de poissons, mollusques et crustacés pouvant être pêchées dans ses eaux. L'établissement de normes communes et de quotas nationaux deviendra une nécessité à l'échelle régionale quant on sait que les ressources halieutiques, par suite de leur caractère migratoire, sont un patrimoine commun. L'abus des uns ne pourra avoir que des effets négatifs sur les autres. Faut-il souligner que les ressources halieutiques sont du domaine public, non du domaine privé. Elles ne font pas l'objet d'une allocation par le mécanisme des prix entre demandeurs ou utilisateurs concurrençant entre eux pour se les approprier. Leur utilisation doit donc être contrôlée par l'Etat.

Enfin, conservation des ressources implique connaissance des ressources. Connaissance des ressources implique à son tour programmes de recherche. Et programmes de recherche découlent de moyens et d'actions à mettre en oeuvre ou à développer. A ce titre, la recherche dans le domaine des pêches est infiniment modeste pour ne pas dire inexistante en Gambie. Ce pays n'a ni le personnel, ni les

instruments, ni les ressources financières pour développer la recherche dans les domaines biologiques, technologiques et socio-économiques. A cet égard, un apport extérieur s'avère indispensable pour mettre sur pied des projets de recherche dans les pêches gambiennes.

### 5.1.2 L'émission de permis de pêche

La gestion des ressources ne peut se faire sans un programme approprié en matière d'émission de permis de pêche, tant pour la flotte artisanale que pour la flotte industrielle. Dans la mesure où l'État gambien accorde une priorité au développement de la pêche artisanale parce qu'elle est rentable et pourvoyeuse d'emplois à tous les niveaux de la chaîne de production et de commercialisation, dans la même mesure il devra accorder une attention toute particulière à un programme d'émission de permis pour cette flotte. A l'heure actuelle, l'État n'intervient pas pour limiter le nombre de pêcheurs artisiaux et il a sans doute raison. La pêche artisanale, non seulement permet une autosuffisance locale en matières protéiques, mais elle a rarement des effets négatifs et dévastateurs sur les ressources halieutiques. Elle peut donc assurer une certaine stabilité des captures et des captures qui sont généralement de bonne qualité. Si des problèmes de qualité se posent au niveau de la pêche artisanale, c'est une manipulation inadéquate des captures au débarquement, une transformation très rudimentaire des captures dans des conditions souvent insanitaires, des moyens de transport et d'entreposage n'assurant pas une protection des produits, des délais de commercialisation trop longs, etc., qui en sont les causes. Bien sûr, la pêche artisanale n'est pas renommée pour sa haute productivité. Toutefois, la motorisation et l'introduction d'engins de pêche plus performants peuvent accroître de façon substantiel le cette productivité. Par unité de capital, la pêche artisanale crée de nombreux emplois et, compte tenu de la relative modicité de ses frais d'opération, produit une valeur ajoutée qui, relativement parlant, est sans doute supérieure à celle de la flotte industrielle, par unité de production.

Quant à la pêche industrielle, la Gambie prévoit limiter le nombre de permis qui pourraient être émis à des unités de pêche étrangères. Elle semble vouloir en limiter le nombre aussi sur le plan national et en émettre uniquement à des sociétés gambiennes ayant consenti de forts investissements dans l'industrie de la pêche. On ne peut qu'être d'accord avec un tel principe. Le problème n'est pas là. Le véritable

problème est de rendre rentable et autosuffisante financièrement, dans ses opérations, une telle flotte, même si le nombre d'unités en opération est restreint. A priori, l'expérience des autres pays aidant, le succès d'un tel développement n'est pas évident. Durant son premier plan, par exemple, la Gambie a dépensé un million de dalasis à la pêche artisanale et cinq millions de dalasis à la pêche industrielle, la production industrielle n'a pourtant pas quintuplé par rapport à la pêche artisanale durant cette période. Et il n'est pas sûr qu'elle se rattrape à plus long terme. Bref, le développement de la pêche industrielle doit être abordé avec une très grande prudence. D'autre part, la Gambie est préoccupée, avec raison, de la pénétration et de l'exploitation des ressources halieutiques de la zone des 200 milles par des navires étrangers, et ce sans autorisation préalable de la Gambie. A cet égard, comme nous l'avons souligné plus haut, une coopération intrarégionale apparaît la seule solution possible. Le partage des responsabilités de surveillance, sous quelque forme que ce soit, permettrait à chacun des pays concernés de se spécialiser et de rendre leurs actions complémentaires les unes des autres, diminuant ainsi les coûts véritablement astronomiques de surveillance des zones territoriales et des zones océaniques à caractère exclusif.

## 5.2 Les services de soutien à la production

### 5.2.1 La formation des pêcheurs

La qualification des pêcheurs est un sujet de la plus haute importance pour l'avenir des pêches de la Gambie. Il est vrai que pour la pêche artisanale, la tradition, beaucoup plus que la formation, a prévalu dans le comportement des pêcheurs. Néanmoins, l'expérience prouve que les pêcheurs artisanaux les plus prospères sont souvent ceux qui sont les mieux formés. La volonté de la Gambie de développer son service d'extension en mettant à la disposition des pêcheurs des experts dont les activités seraient d'initier les pêcheurs à toute nouvelle technologie et à introduire de meilleurs modes de transformation et de conservation des ressources devrait être de première priorité. Pour la pêche industrielle, les besoins de formation sont plus grands encore que pour la pêche artisanale. Et la satisfaction de ces besoins ne peut se concevoir qu'à très long terme. Voilà pourquoi l'objectif d'avoir des équipages gambiens sur les unités de la flotte industrielle est le fait d'au moins une génération.

La formation des pêcheurs artisanaux et des pêcheurs industriels soulève d'ailleurs l'importante question de l'évolution du nombre de ces deux catégories de pêcheurs au cours des prochaines années en Gambie. Cette évolution sera largement fonction des politiques de subventions gouvernementales à telle flotte plutôt qu'à telle autre et de l'équilibre recherché dans le développement des flottes artisanales et industrielles. Chose certaine, en termes d'emploi et de revenus générés, sinon en terme de capital utilisé, la flotte artisanale dominera toujours la flotte industrielle en Gambie. Il y a donc intérêt à lui accorder toute l'importance qu'elle mérite.

#### 5.2.2 Le crédit maritime

La création d'une caisse de crédit (revolving fund) à l'intention de l'industrie de la pêche n'a pas eu, par manque de fonds, tout l'impact recherché. Cette caisse est sous la responsabilité de la Gambian Agricultural Development Bank. Des cinq (5) millions de dalasis visés, deux (2) millions de dalasis seulement ont été imputés à la caisse. Les taux d'intérêt sur les prêts sont fixés à 6 pourcent. Jusqu'ici, son rôle fut fort modeste. Il ne fait aucun doute qu'avec des fonds aussi faibles, le développement, sinon le maintien, de la pêche artisanale ne peut être assuré. Car la motorisation des pirogues étant terminée, le seul maintien de cette flotte, (le renouvellement des moteurs d'une durée d'au plus trois ans, l'entretien des pirogues et l'achat d'engins de pêche coûteux, tels les filets et sennes), épuisera certainement la totalité du fonds. Il faudra sans doute des capitaux beaucoup plus importants si le crédit maritime englobe aussi le développement de la pêche industrielle, développement qui est prévu dans le plan quinquennal gambien à partir de 1983-1984.

TABLEAU 9

Investissements projetés  
pour le développement de la pêche en Gambie  
(en millions de dalasis)

	Premier plan	Deuxième plan	1982	1983	1984	1985	1986
Production artisanale	1,0	7,7	1,5	3,0	3,2	-	-
Production industrielle	<u>5,0</u>	<u>30,0</u>	<u>1,2</u>	<u>2,0</u>	<u>8,0</u>	<u>8,0</u>	<u>10,8</u>
<b>TOTAL</b>	<b>6,0</b>	<b>37,7</b>	<b>2,7</b>	<b>5,0</b>	<b>11,2</b>	<b>8,0</b>	<b>10,8</b>

Source: Five Year Plan, p. 173

La Gambie prévoit des investissements de 37,7 millions de dalasis de 1982 à 1986, dont 30,0 millions pour la pêche industrielle et 7,7 millions pour la pêche artisanale. C'est en 1984 que débuteraient de façon massive les investissements dans la pêche industrielle alors que cesseraient l'année suivante ceux dans la pêche artisanale. Le Plan gambien prévoit même des investissements de 25,0 millions de dalasis pour le développement de la pêche industrielle au-delà de 1986. En d'autres termes, à partir de 1984 la pêche industrielle prendrait définitivement son départ alors que la pêche artisanale arriverait à son terme. Le développement de la pêche industrielle apparaît très problématique à si court terme. Les capitaux recherchés sont importants, la formation des équipages gambiens est une condition sine qua non de réussite, la connaissance des lieux de pêche et de la ressource est primordiale. Si ces trois conditions, au moins, ne sont pas parfaitement remplies, y compris une volonté politique d'assumer largement les risques de l'entreprise, le développement de la pêche industrielle pourra difficilement être réalisé.

### 5.2.3 La commercialisation

Les produits de la pêche gambiens, nous l'avons vu, sont commercialisés sur les marchés domestiques et internationaux. Ceux commercialisés sur les marchés internationaux ont des réseaux de distribution bien structurés et des prix pouvant fluctuer grandement sous l'effet de l'offre et de la demande mondiales sur lesquelles un contrôle national est impossible à exercer. En d'autres termes, c'est un marché qui échappe complètement à un pays producteur donné et les prix déterminés ne sont que des données dont le pays producteur peut tenter d'en mesurer l'évolution mais sans qu'il n'y soit possible de l'infléchir dans un sens ou dans l'autre. Il faut souligner ici que les décisions d'investir dans une flotte industrielle ont, de ce fait, un degré d'incertitude fort élevé puisque sa production prend généralement le circuit international.

Sur le marché domestique, les choses sont différentes. L'État peut intervenir sinon pour déterminer les prix des produits de la pêche, du moins pour faciliter leur écoulement à l'ensemble du territoire. A cet égard, l'ouverture d'une route bitumineuse de Banjul à Basse sera un facteur déterminant de pénétration des produits de la pêche à l'intérieur du pays. De plus, la politique du gouvernement gambien d'implanter en des endroits choisis, des installations pour la conservation des produits (entrepôts frigorifiques, chambres froides) ne pourra que faciliter davantage l'extension du marché domestique. Car il devrait en découler normalement des produits de meilleure qualité et permettre une certaine stabilité dans les approvisionnements. Il est bien important, toutefois, que ce système soit géré de façon efficace car si ses coûts d'opérations s'avéraient très élevés et s'ils étaient répercutés sur les prix des produits aux consommateurs, l'objectif recherché d'accroître la consommation domestique pourrait ne pas être atteint. Il faut se souvenir qu'une contrainte importante de la consommation, c'est la capacité de payer des gens.

Le programme gambien d'améliorer les conditions de séchage et de fumage du poisson et de réduire les pertes causées par les insectes au moment de la transformation mérite une grande attention. Des installations appropriées et peu coûteuses devraient être développées. Les efforts faits en ce sens par le Département des pêches gambien devraient susciter l'intérêt et le soutien du monde extérieur. Les produits fumés et séchés jouissent d'une bonne demande sur le marché intérieur et dans les pays voisins et c'est une méthode de conservation qui permet de garder le produit pendant des périodes de temps plus ou moins longues et pratiquement dans tous les lieux.

Finalement, le transport et la manutention du poisson préoccupent les autorités gambiennes. Le camion réfrigéré est un excellent moyen de transport. Il est relativement coûteux d'achat, d'entretien et d'opération. Fabriquée de plastique ou d'autre matériau résistant, la caisse isotherme avec glace, se prête très bien au transport et à la manutention du poisson, depuis les lieux de débarquement jusqu'aux points de vente. Ce contenant est facile d'entretien et peut être transporté pratiquement par tout genre de véhicule. Son éventuelle acceptation mériterait d'être étudiée par les autorités gambiennes.

## 6. LES ORGANISMES RÉGIONAUX

Sur le plan régional, la Gambie est membre, de même que le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal, du Comité sous-régional des Pêches. Ce Comité, qui dispose d'un coordonnateur permanent à Dakar, a été créé en 1976. Ses pouvoirs semblent très restreints. Pourtant, il y a nécessité de coordonner les politiques, les programmes, les actions de ces différents pays en matière de gestion des ressources halieutiques. Ces ressources sont communes à l'ensemble de ces pays et une gestion conjointe orientée vers une répartition inter-états basée sur l'équité et calculée à partir de critères acceptés par tous, contribuerait à maximiser l'utilisation des ressources halieutiques et le bien-être des populations qui en dépendent ou qui en bénéficient. Une approche commune contribuerait aussi à renforcer leur pouvoir de négociation avec les pays étrangers. Elle leur donnerait un pouvoir compensatoire qui serait certes beaucoup plus grand que la somme des pouvoirs individuels.

Des accords de réciprocité ont été signés ou sont en voie de l'être entre la Gambie et les pays voisins. L'objectif ultime doit être une gestion coordonnée et intégrée des ressources de la zone, tout au moins de cette partie de la zone des Pêches dans l'Atlantique Centre-Est qui les touche directement. La Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest qui regroupe le Sénégal, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Haute-Volta et le Niger, souhaite intensifier la coopération des pays membres dans le secteur des pêches. Une réduction des tarifs sur les produits de la pêche commercialisés entre les pays membres a déjà été conclue. Des pays riverains, tels le Cap-Vert et la Gambie, ne sont pas membres de la Communauté. Ce qui rend plus difficile la mise en place d'une politique commune pour l'ensemble de la région.

## 7. BILAN DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

### 7.1 Projets de développement dits de première génération

Le Bilan des Projets de Pêche de Première Génération du C.I.L.S.S. en République de Gambie publié par le Club du Sahel en 1981 (1) fait une analyse très détaillée de l'état d'avancement des projets du programme de première génération et des projets initiés par la Gambie hors de ce programme (2). Rappelons brièvement que le programme de première génération comportait:

7.1.1 Le projet de pré-investissement et d'assistance pour le développement de la pêche, d'une durée de trois ans et d'un coût évalué à 4,5 millions de dollars U.S. et qui comprenait quatre volets:

- développement de la pêche artisanale,
- plan-pilote pour le développement d'un programme de pêche semi-artisanale,
- étude des ressources de la rivière Gambie,
- commercialisation du poisson et Institution, responsable de l'étude, définition de création d'une organisation pour la production et la commercialisation du poisson.

7.1.2 Les projets de développement des pêches continentales, d'une durée de trois ans, comportaient deux volets:

---

(1) Publication n°: Sahel D (80) 93.

(2) Bilan, op. cit., pp. 28 - 48.

- projet à l'appui de la gestion des pêches, évalué à 0,6 million de dollars U.S.; et dont les objectifs étaient de soutenir l'administration gouvernementale en fournissant les experts appropriés,
- création de centres communautaires des pêches et d'aquaculture dont la mise en place était évaluée à 2,0 millions de dollars U.S. sur trois ans. Il était prévu la formation de deux groupes d'experts, spécialistes de la vulgarisation, en matière piscisole.

Les projets de première génération n'ont pas fait, en tant que projets distincts, l'objet d'un financement propre. Les pays ou organismes donateurs ont privilégié et financé des projets qu'ils définissaient eux-mêmes; ils en retenaient la responsabilité exclusive ainsi que les gains économiques et politiques qui pouvaient en découler. D'autre part, le pays receveur pouvait difficilement refuser des projets qu'un pays ou organisme donneur pouvait lui proposer. Il n'en avait d'ailleurs guère le choix. Pris à satisfaire une multitude de besoins, tous aussi importants les uns que les autres, les priorités, si elles existent, ne peuvent être retenues. Un projet concret peut bien vouloir quelques projets potentiels et incertains. De plus, lorsque le donneur fournissait, dans le cadre du projet, les expertises et les équipements nécessaires, le receveur, s'il manque de telles ressources, ne peut que largement bénéficier d'un tel apport.

Le cadre des projets de première génération était, toutefois, suffisamment général, (par exemple le développement de la pêche artisanale) pour y accomoder tout projet de nature semblable.

## 7.2 Les projets actuels de développement nationaux

### 7.2.1 Artisanal Fisheries Development Project (1)

Ce projet financé par le Fond de développement européen de la Communauté Économique Européenne débute à la fin de 1979 et devait se terminer en 1982. Il en est présentement à la phase finale.

---

(1) Artisanal Fisheries Development Project, Ministry of Water Ressources and Environment, Republic of the Gambia, October 1982, 61 p.

Ce projet comprend six volets:

- route d'accès de la mer à la route principale,
- centre de collection du poisson à Gunjur,
- fabrique à glace à Brikama,
- pont à Tanji,
- crédit maritime (revolving fund) pour les pêcheurs, les fumeurs de poisson et les mareyeurs,
- assistance technique.

Si le crédit maritime de ce projet est d'abord analysé, quant à son importance et quant à son administration, il semble avoir déçu sur ces deux plans. Des 500,000 dalasis prévus, 200,000 seulement furent déposés dans le fonds. Ce qui l'empêche de jouer pleinement son rôle auprès des pêcheurs et auprès des fumeurs de poisson. Il ne permet pas entre autres, de financer les demandes faites pour l'achat de bateaux et d'engins de pêche faisant l'objet d'une expertise et d'un suivi dans le cadre du projet. Souvent aussi, du crédit fut avancé à des unités de pêche trop petites pour être rentables et dans l'impossibilité de rembourser le crédit qui leur avait été fait. Dans le centre de collection du poisson à Gunjur, un fumoir de type Altona fut introduit. Si l'expérience et l'intérêt des fumeurs de poisson sont satisfaisants, et il semble que ce soit le cas, une dizaine de fumoirs seront installés à cet endroit. Dans une telle éventualité, la qualité du poisson séché et fumé serait très bonne. Fait non négligeable, ce fumoir utilise 60 pourcent moins de bois que la hutte traditionnelle de fumage. Le Sierra Leone, le Sénégal et la Guinée sont d'excellents marchés pour le poisson fumé, et ce à des prix intéressants. Les routes d'accès des points de débarquement sur les grèves à la route principale sont en voie de construction. Vingt-cinq kilomètres seront ainsi construits. Ceci permettra un transport plus rapide du poisson et dans de meilleures conditions depuis les points de production jusqu'aux points de consommation.

Le pont à Tanji sera bientôt terminé.

La fabrique à glace de Brikama, située à 11 milles du Centre de collection de Gunjur, aura une capacité de production de dix tonnes par jour. Elle fournira la glace au Centre de Gunjur qui sera doté d'une chambre bien isolée pour l'entreposage et la conservation de dix tonnes de poissons. Le succès de "Artisanal Fisheries Development Project" serait assuré

- a) si le crédit maritime finance des unités de pêche artisanale ayant des niveaux de production qui permettent de dégager un surplus. Ces niveaux seraient connus;
- b) si l'utilisation des nouveaux engins de pêche introduits par le projet fait l'objet d'un suivi par des techniciens appropriés;
- c) si le réseau de froid qui s'étend graduellement à l'ensemble du pays est diversifié (entrepôts frigorifiques, chambre froide, caisses isothermes) permettant ainsi de rejoindre, aux meilleurs prix de revient possibles, des marchés de tailles différentes et des populations de niveaux de revenus différents;
- d) si le Centre de collection de Gunjur et la fabrique à glace de Brikama chargent aux utilisateurs, pour les biens et services rendus, un droit d'usage qui permet de couvrir leurs coûts, à moyen terme tout au moins.

Rappelons que l' "Artisanal Fisheries Development Project" est estimé à 3.0 millions de dalasis (1.1 million de dollars U.S.).

#### 7.2.2 Projet du Japon

Le projet japonais est très diversifié. Il comporte les facettes suivantes:

- construction d'une fabrique à glace d'une capacité de cinq tonnes par jour et d'une chambre froide à Pakalinding. Ces installations sont terminées,
- don de quatre bateaux en fibre de verre (deux de 5 tonneaux et deux de 2 tonneaux) avec moteur fixe. L'un est utilisé par l'État pour étude de rentabilité et les trois autres par une entreprise de pêche,

- motorisation des pirogues avec moteur hors-bord. Les moteurs sont vendus aux pêcheurs sans intérêt et remboursables sur dix-huit mois. Les pièces de rechange et les outils de réparation sont fournis par le Japon,
- don de cinq sennes tournantes et de filets maillants. La senne est vendue aux pêcheurs et remboursable en dix-huit mois alors que le filet maillant est payé en totalité à l'achat,
- six véhicules (trois jeep et trois pick-up) sont donnés par le Japon pour le déplacement des aides techniques aux pêcheurs et pour le transport du poisson.

Au total, l'aide japonaise est évaluée à 3 millions de dalasis (1.1 million de dollars U.S.). Ici encore, le succès du projet japonais est lié à une coordination étroite entre ce projet et l'Artisanal Fisheries Development Project. Ces deux projets se recoupent de multiples façons (introduction de nouveaux bateaux et engins de pêche, construction de fabriques à glace) et ils doivent s'intégrer dans un tout. Autrement, il y a risque de graves difficultés. Par exemple l'utilisation de la senne tournante prévue par les deux projets crée des problèmes de surplus et d'engorgement des marchés, à très court terme. Un élargissement de son utilisation ne sera possible que lorsque des facilités de transformation adéquates de fumage ou de séchage du poisson seront opérationnelles et pourront ainsi absorber les surplus non vendus à l'état frais ou congelé. Le maintien sur place d'équipes-conseils japonaises est aussi essentiel à la réussite du projet à long terme.

### 7.3 Les projets futurs de développement nationaux

#### 7.3.1 Projets de pêche industrielle

Ce projet est le plus ambitieux lancé par la Gambie durant la période de son plan quinquennal. L'ensemble de ce projet est estimé à 55 millions de dalasis (19.3 millions de dollars U.S.). La Gambie se propose de le démarrer en 1984 et de le compléter en 1989 ou 1990.

Ce projet prévoit:

- création d'une Société de pêche, à capital-actions limité, dont la République de Gambie détiendrait une majorité des actions. Cette société s'engagerait dans la capture, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche. L'objectif est de créer une société de caractère proprement national,
- construction à Banjul d'une usine de transformation du poisson et de facilités portuaires appropriées,
- achat d'un certain nombre de navires de pêche,
- chantier naval avec facilités d'entretien et de réparation des navires de pêche,
- organisation d'un système de commercialisation à l'intérieur du pays avec centres de distribution à Farafenni, Bansang et Basse.

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, le succès d'un tel projet est très problématique. Le nombre de variables qui vont conditionner la rentabilité, ou la viabilité du projet est considérable. En d'autres termes, est-ce que les rendements escomptés, compte tenu de l'évolution prévisible des prix et des revenus, vont être au moins égaux aux coûts anticipés, compte tenu des coûts de main-d'œuvre, du niveau potentiel d'exploitation de la ressource fortement influencé par le comportement des pays voisins, du degré d'expérience de l'administration et de la gestion de l'entreprise. La Gambie doit procéder avec une très grande prudence à la réalisation de cet ambitieux projet national. Chaque partie de ce projet doit être évaluée à son mérite et faire l'objet de multiples analyses comptables et financières. Ainsi, en toute connaissance de cause, la Gambie saura exactement dans quoi elle s'engage.

#### 7.3.2 Projet de développement de l'ostréiculture

La culture des huîtres se voit accorder une haute priorité dans le plan de développement économique et social. Le Plan ne précise pas toutefois l'ampleur des moyens à mettre en oeuvre tant sur les plans technique que financier. L'ostréiculture n'est possible qu'à l'intérieur d'un milieu marin bien déterminé. Si ce n'est déjà fait, la culture de l'huître devrait être tentée d'abord sur une base expérimentale. Si les résultats biologiques étaient probants sa culture pourrait être envisagée dans une perspective économique.

Le Bilan des projets de pêche de première génération du C.I.L.S.S. en République de Gambie, pour sa part, trouve prématuré le projet d'élevage d'huîtres pour l'exportation (1). Une phase expérimentale de culture de l'huître devrait donc précéder toute phase de culture pour fins commerciales.

Coût approximatif d'un projet expérimental: 300,000 dollars U.S.

### 7.3.3 Projet de développement de pisciculture

Le but du projet est de développer, à l'intérieur du pays, des étangs d'élevage qui seraient la propriété des pisciculteurs. Déjà, des étangs d'expérimentation ont été mis en place. Peu de recherche n'a été faite sur la pisciculture et les contraintes d'ordre physique et géographique sont fortes. Les difficultés d'approvisionnement en eau durant la saison sèche, les variations de qualité de l'eau et, en particulier, la pénétration de l'eau salée dans le fleuve Gambie sont des contraintes majeures. La disponibilité d'aliments nutritifs mais peu coûteux pour le poisson élevé en étang est de première importance. Sinon, le prix du produit fini serait prohibitif pour le consommateur qui pourrait lui substituer du poisson meilleur marché.

Sous forme d'autosuffisance individuelle ou communautaire, la pisciculture en étang pourrait être intéressante et c'est dans cette perspective qu'elle pourrait démarrer initialement. L'envoi d'une mission composée d'un pisciculteur, d'un ingénieur en génie rural, d'un ingénieur en hydraulique, d'un agronome et d'un économiste, pour une période d'un an, permettrait d'évaluer la faisabilité d'un tel projet.

Coût approximatif: 500,000 dollars U.S.

---

(1) Bilan, op. cit., p. 45.

#### 7.3.4 Autres projets dans les pêches maritimes susceptibles d'être retenus

Dans le Bilan des Projets de pêche de première génération du C.I.L.L.S. publié en 1980, trois projets relatifs aux pêches maritimes avaient été suggérés (1):

- fourniture d'un cordier expérimental
- fourniture d'un chalutier-senneur de 16/18m
- assistance au Département des Pêches

Le premier projet avait comme objectif de permettre la pêche sur des fonds accidentés utilisant la ligne à main. L'objectif du deuxième projet était de permettre une exploitation saisonnière des espèces pélagiques côtières et en d'autres temps, des espèces démersales. Enfin, l'assistance au Département des Pêches avait pour but de lui apporter toute le soutien technique en ressources humaines et matérielles. Les coûts de ces projets avaient été estimés respectivement à 0.2 million de dollars U.S., 0.4 million de dollars U.S. et 1.2 million de dollars U.S.

Il y aurait intérêt à ce que ces projets soient examinés par les donateurs.

---

(1) Bilan des projets, op. cit., voir annexes II, III, IV.

### 8. CONCLUSION

Les efforts faits par la Gambie pour développer adéquatement son secteur des pêches maritimes ont été considérables au cours de son Premier Plan. Le Deuxième Plan est encore plus ambitieux, il veut industrialiser le secteur des pêches maritimes. A cet égard, la Gambie devrait procéder avec grande prudence et évaluer au mieux au départ, les possibilités de succès ou d'insuccès d'une telle entreprise.

Les pêches jouent un rôle de premier plan dans l'économie gambienne en contribuant à la production nationale brute dans une proportion de 7 pourcent et en fournissant près de 65 pourcent des protéines animales consommées par la population. La production artisanale des pêches maritimes dépasse légèrement la production industrielle avec 54 pourcent des débarquements totaux évalués à 26 000 tonnes métriques en 1981. La pêche continentale avec ses 1,400 tonnes métriques est relativement peu importante en volume mais son apport est précieux dans les milieux ruraux.

Le potentiel d'exploitation des ressources halieutiques gambiennes est estimé à 75,000 tonnes métriques. A l'heure actuelle, le tiers de ce potentiel est exploité. La question est donc d'identifier les moyens par lesquels l'exploitation de ces ressources sera optimisée tant sur les plans biologique qu'économique.

Notons que de grands efforts ont été consacrés à la pêche artisanale depuis quelques années.

De plus grands efforts devraient être encore faits au cours des prochaines années. En d'autres mots, la pêche artisanale est à privilégier. Un programme de crédit approprié à la pêche artisanale, accessible à tous les pêcheurs professionnels sérieux, est possible en améliorant le système de crédit actuel. Il devrait être accompagné d'un programme d'assistance technique et d'un programme de formation des pêcheurs. La motorisation des pirogues, l'introduction de nouvelles techniques de pêche, des facilités de conservation et de manutention adéquates, feront croître la production et les revenus de façon appréciable. La production pourrait croître d'environ 25 pourcent sans trop de difficultés.

Faut-il ajouter que la flotte de pêche artisanale doit être protégée des incursions faites par les flottes industrielles sur les lieux de pêche fréquentés traditionnellement par les pêcheurs artisanaux. Ça ne semble pas être le cas présentement et les pertes encourues par les pêcheurs artisanaux sont importantes.

En ce qui concerne la pêche industrielle, son développement ne devrait être entrepris qu'à condition d'avoir des équipages gambiens compétents et une assurance certaine de rentabilité de la flotte. Ce peut être le fait de plusieurs années. Entre temps, la Gambie aurait tout intérêt à explorer la possibilité de "joint venture" avec des flottes étrangères. Des accords de réciprocité avec les pays voisins pourraient prévoir une allocation nationale des prises faites dans les eaux gambiennes.

Le système interne de commercialisation est bon. Bien sûr, il manque souvent de moyens techniques qui pourraient lui assurer une plus grande efficacité et une plus grande pénétration sur les marchés intérieurs. A cet égard, l'État peut jouer un rôle de soutien en fournissant les services appropriés moyennant des droits d'usage. La preuve reste à faire que la mise en place d'un système de commercialisation public améliorera de beaucoup le système actuel.

Le développement des pêches gambiennes devrait reposer sur une bonne connaissance des ressources halieutiques. Or la recherche est peu développée en Gambie et les ressources sont loin d'être bien connues. La Gambie devrait accorder une priorité à la recherche halieutique en étoffant davantage le petit laboratoire qu'elle possède déjà.

Enfin, la Direction des pêches a besoin de personnel suffisant et qualifié. Une attention toute particulière devrait être accordée à la formation de cadres et de techniciens, d'une part, et à une meilleure coordination des projets de pêche ou des initiatives prises par les organismes donateurs, d'autre part. Ainsi, l'État pourra jouer pleinement son rôle dans le domaine des pêches gambiennes.

**AGROVET INC.**

Marcel Daneau

Économiste

Conseiller en pêches maritimes

BIBLIOGRAPHIE

1. Bilan des projets de Pêche de Première Génération du C.I.L.S.S., en République de Gambie, Club des Amis du Sahel, Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, Sahel D (80) 94, mai 1980.
2. Janold R. et Everett G.V., Some observations in formulation of alternative strategies for development of marine fisheries, C.E.C.A.F. Tech/81/38, décembre 1981.
3. The Fishery of Gambia, Club des Amis du Sahel, C.I.L.S.S./O.C.D.E./Pêche/76/ Inf. 6, 1976.
4. La démographie des pays du Sahel, Situation actuelle et perspectives, C.I.L.S.S., Sahel D (80) 100, septembre 1980.
5. Five Year Plan for Economic and Social Development 1981/82 - 1985/86, Government of the Gambia, 1983.
6. Everett G.V. et al, Les tendances récentes des pêches du C.O.P.A.C.E., C.O.P.A.C.E./Tech/82/42, juillet 1982.
7. Yearbook of Fisheries Statistics, Ministry of Water Resources and Environment, Fisheries Department, The Gambia, 1981.
8. Artisanal Fisheries Development Project, Ministry of Water Resources and Environment, Republic of the Gambia, October 1982.
9. Gambie - Bilan-programme du secteur de la pêche continentale, Club du Sahel, Sahel D (82) 184, octobre 1982.
10. Annuaire statistique des pêches 1980, Produits des Pêches, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 1981, vol. 51.